AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF8-DE
Reçu le 18/06/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Plan de financement séminaire Ramsar 2026

AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617AF8-DE
Reçu le 18/06/2026

Plan de financement séminaire Ramsar 2026

Contexte

Depuis fin 2023, le Marais poitevin est inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale.
Le Parc naturel régional est membre de l'association Ramsar France.
Au regard de son engagement dans le réseau et en tant qu'acteur de la préservation des zones humides, il a fait acte de candidature pour recevoir le séminaire annuel 2026.
2026 étant l'année du pastoralisme, le Parc entend notamment mobiliser les acteurs de son territoire et du réseau Ramsar pour valoriser l'élevage comme levier de protection des zones humides. Les différentes modalités de gestion des prairies naturelles humides du Marais poitevin seront prises en exemple.

Dans ce cadre, il convient de solliciter les financements suivants :

Dépenses	Total en € TTC	Recettes	Total en € TTC
Prestation de location	23 560	DREAL Nouvelle-Aquitaine	8 000
Transport/Hébergement	7 350	DREAL Pays de la Loire	8 000
Accueil, restauration	16 850	Agence de l'Eau	15 000
Communication/Signalétique	15 040	Département 79	8 000
Animation	12 200	Département 17	8 000
		Département 85	8 000
		Etat - EPMP	10 000
		Autofinancement	10 000
Total	75 000		75 000

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser l'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans cette opération ;
- d'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du projet et à solliciter les financements correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF8-DE
Reçu le 18/06/2026

Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Hélène	CROS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGERAUD	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHEGAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	*Monsieur*	*Luc*	*SERVANT*	